



REIMSMETROPOLE



Mardi 10 Décembre 2013

Dialogue Social

Réunion thématique et technique



REIMSMETROPOLE



ORDRE DU JOUR

1. Risque Prévoyance

1. Etat des lieux
2. Préparation du cahier des charges
3. Proposition de couvertures

2. Risque santé

1. Etat des lieux
2. Préparation du cahier des charges
3. Proposition de couvertures

3. Evaluation des offres



REIMSMETROPOLE



Mardi 10 Décembre 2013

1. Risque prévoyance

- 1- Etat des lieux**
- 2- Préparation du cahier des charges**
- 3- Proposition de couvertures**



REIMSMETROPOLE



1. Risque Prévoyance - Etat des lieux

I – Etat des lieux

- Depuis le 01/07/2011, les agents bénéficient d'**un contrat collectif pour la garantie maintien de salaire** : maintien de 95% du TBI, NBI inclus en cas de MO, CLM, CLD.

- **2 516** adhérents,

- Taux de cotisation de 0,79% du Traitement Brut, (TBI, NBI)

- **Un contrat bénéficiaire** : S/P 2011 = 116 % (mais sur 1 semestre)

S/P 2012 = **89%**,

124 dossiers en cours soit 5% d'absentéisme

S/P 2011 – 2012 = 98%

- Des options facultatives pour garantir les risques suivants :

Décès : 2 adhérents

Invalidité : 3 adhérents

Invalidité – perte de retraite : 7 adhérents

Obsèques : 3 adhérents

Décès, invalidité, perte de retraite, RI : 1 adhérent



REIMSMETROPOLE

VILLE DE
Reims

1. Risque Prévoyance – Préparation cahier des charges

Quels risques garantir ?

- Incapacité : versement d'un complément de salaire en cas d'arrêt de travail ;
- Invalidité : versement d'un complément de salaire en cas d'invalidité ;
- Décès : versement d'un capital aux ayants droits de l'agent en cas de décès;
- Retraite : versement d'une rente annuelle viagère qui compense jusqu'au décès la perte de retraite due à la cessation anticipée de l'activité à la suite d'une invalidité.

Points à valider :

- Construction d'un régime identique au régime actuel ;
- Garanties optionnelles ;
- Détermination des taux de garantie de maintien de traitement pour chaque régime ;
- Quelles assiettes de cotisations et de prestations ?



REIMSMETROPOLE



1. Risque Prévoyance – Proposition de couvertures

Risque incapacité temporaire de travail / Contrat collectif

Versement d'un complément de salaire en cas d'arrêt de travail MO, CLM, CLD

Contrat collectif = socle minimal de garantie proposé aux agents

GARANTIE	Régime collectif
INCAPACITE TEMPORAIRE DE TRAVAIL (2)	
- Franchise	En relais des obligations statutaires
- Niveau	95%

⁽²⁾ Prestations calculées sur le salaire net de référence (sans le régime indemnitaire) sous déduction des prestations statutaires (Loi 84-53 du 26 janvier 1984 et CNRACL) - Maladie ordinaire, Longue maladie, Longue durée.



REIMSMETROPOLE



1. Risque Prévoyance – Proposition de couvertures

Autres risques / Garanties optionnelles du contrat collectif

GARANTIES	
OPTION DECES / IAD (1)	
DECES / IAD - Toutes causes Invalidité Absolue et Définitive	100% versement par anticipation d'un capital égal à 100% du capital décès

(1) Prestations calculées sur le traitement annuel de l'agent évalué à la date du sinistre et en fonction de l'assiette de cotisation déterminée.

GARANTIES	
OPTION INVALIDITE PERMANENTE (2)	
-Versement d'une rente Quelque soit le taux d'invalidité	95%

(2) Prestations calculées sur le salaire net de référence (y compris le régime indemnitaire) sous déduction des prestations statutaires (Loi 84-53 du 26 janvier 1984 et CNRACL) - Maladie ordinaire, Longue maladie, Longue durée.



REIMSMETROPOLE



1. Risque Prévoyance – Proposition de couvertures

Autres risques / Garanties optionnelles du contrat collectif

GARANTIES	
OPTION PERTE DE RETRAITE (2)	
Versement d'une rente annuelle viagère complémentaire à la pension de vieillesse qui relaie la garantie "invalidité" et qui compense jusqu'au décès la perte de retraite due à la cessation anticipée de l'activité par la suite d'invalidité permanente (impossibilité d'exercer une activité professionnelle)	95% (perte de retraite justifiée)

(2) Prestations calculées sur le salaire net de référence (y compris le régime indemnitaire) sous déduction des prestations statutaires (Loi 84-53 du 26 janvier 1984 et CNRACL) - Maladie ordinaire, Longue maladie, Longue durée.



REIMSMETROPOLE

Mardi 10 Décembre 2013



2. Risque Santé

- 1- Etat des lieux**
- 2- Préparation du cahier des charges**
- 3- Proposition de couvertures**



REIMSMETROPOLE



2. Risque Santé - Etat des lieux

I – Etat des lieux

- 761 agents bénéficient d'une participation employeur pour leur couverture frais de santé, dans le cadre de la labellisation tels que :

MUTUELLE	NB	%
MNT	443	58
HARMONIE	110	14
MSP	70	9
AUTRES	138	18
TOTAL	761	100

- Les deux mutuelles les plus représentées sont la MNT et HARMONIE MUTUELLE :
 - **58 %** des agents ont souscrits des contrats auprès de la MNT,
 - **14 %** des agents ont souscrits des contrats auprès d'HARMONIE,
- On retrouve dans la case « autres » les mutuelles suivantes : INTERIALE, MGEN, MNFCT, APREVA, UMC, Mutuelle familiale, mutuelle verte et MVS.



REIMSMETROPOLE



2. Risque Santé - Etat des lieux

I – Etat des lieux

- 372 agents bénéficient de contrats non labellisés pour leur couverture frais de santé, tels que :

- Les mutuelles suivantes ont été choisies par ces agents : MGEN, Mutuelle familiale, Harmonie mutuelle (choisie par la majorité des agents concernés), GROUPAMA, MGP, MVH, MNH, MAAF, GROUPAMA, PRO BTP, SMAM, GMF, AGEMA, SMAR, MATMUT, ACORIS, ALLIANZ, MNFCT, MACIF, AG2R, MMA, GAN, MCD, AUDIENCE, AVIVA, GENERATION, SWISS LIFE, GMC, UMC, LINEO, Mutuelle de Poitiers, CREDIT AGRICOLE, CIC, SERVYR, AON, AXA,

- Les agents ont majoritairement souscrits des niveaux de couvertures relativement bons.

- **Les meilleurs niveaux de couvertures recensés sont issus des contrats MNT,** viennent ensuite les contrats HARMONIE MUTUELLE.



REIMSMETROPOLE



2. Risque Santé - Etat des lieux

I – Etat des lieux

- Mutuelle MNT : Répartition des adhésions par niveau de couverture :

OPTION MNT	NB	%
C1	73	16
C2	17	4
C3	2	0
C4	190	43
C5	106	24
C6	41	9
Pas d'info	14	3
TOTAL	443	100

OPTION MNT	NB	%
ES	34	8
EV	350	79
Pas d'info	59	13
TOTAL	443	100

- 76 % des adhérents MNT ont souscrits des contrats de niveau \geq C4,
- 79 % des adhérents MNT ont retenu l'option EV



REIMSMETROPOLE



2. Risque Santé – Préparation cahier des charges

Constats :

- Une grande diversité de couvertures ;
- Des besoins différents en fonction des populations ;
- Un niveau de couverture globalement élevé ;
- Une tarification en fonction de l'âge des adhérents ;
- Des contrats majoritairement exprimés en complément des prestations versées par la Sécurité Sociale ;
- Des remboursements exprimés en € pour les garanties sans prise en charge Sécurité Sociale ;
- Des adhésions soit en Célibataire, soit en Couple, soit en Famille (couple plus à minima 1 enfant) – Peu d'adhésion 1 adulte/1enfant (entre 1 et 2% des adhésions identifiées).
- Les contrats MNT présentent les meilleurs niveaux de couvertures et constituent donc une bonne base de travail pour l'élaboration des régimes en vue du cahier des charges.



REIMSMETROPOLE



2. Risque Santé – Préparation cahier des charges

Points à valider :

- Construction d'un régime à deux niveaux de garanties ;
- Détermination des niveaux de couverture pour chaque régime ;
- Mode d'expression des garanties ;
- Définition de la structure de cotisations ;

Constats :

Les contrats devront être exprimés en % de la Base de Remboursement de la Sécurité Sociale (BR SS) et **complèteront ainsi les prestations versées par la Sécurité Sociale.**

L'expression des garanties en % BR SS est nécessaire. En revanche, la rédaction de certaines garanties en € est problématique, dans la mesure où ces garanties sont de facto figées et ne tiennent plus compte des évolutions des indices de la Sécurité Sociale.

Il conviendrait pour ces postes d'exprimer les garanties en % du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (PMSS = 3 086 € en 2013 / 3 129 € en 2014).



REIMSMETROPOLE



2. Risque Santé – Proposition de couvertures

Soins Courants

- Niveaux de garanties MNT (en complément des prestations SS)

GARANTIES	contrat MNT le plus bas	contrat MNT médian	Contrat MNT le plus élevé
Consultations et Visites de Généralistes	30 % BR	80 % BR	105 % BR
Consultations et Visites de Spécialistes	30 % BR	80 % BR	105 % BR
Pharmacie	TM	TM	TM
Analyse et Auxiliaires médicaux (Infirmiers, kiné...)	40 % BR	40 % BR	40 % BR
Actes techniques médicaux et actes d'imagerie (ADI, ADE, ATM)	30 % BR	55 % BR	80 % BR
Examens de laboratoire	40 % BR	40 % BR	40 % BR
Transports (acceptés SS)	TM	TM	TM
Petit appareillage	220 % BR	220% BR	220% BR
Gros appareillage + forfait annuel	255 % BR	255 % BR	255 % BR
Prothèse auditive (forfait/oreille appareillée limitée à 2)	915 €	915 €	915 €



REIMSMETROPOLE



2. Risque Santé – Proposition de couvertures

Soins Courants

- Niveaux de garanties proposés (en complément des prestations SS)

GARANTIES	Régime 1	Régime 2
Consultations et Visites de Généralistes	50 % BR	100 % BR
Consultations et Visites de Spécialistes	50 % BR	100 % BR
Pharmacie	TM	TM
Analyse et Auxiliaires médicaux (Infirmiers, kiné...)	60 % BR	120 % BR
Actes techniques médicaux et actes d'imagerie (ADI, ADE, ATM)	50 % BR	100 % BR
Examens de laboratoire	60 % BR	120 % BR
Transports (acceptés SS)	TM	TM
Petit appareillage	200 % BR	250% BR
Gros appareillage + forfait annuel	250 % BR	300 % BR
Prothèse auditive (forfait/oreille appareillée limitée à 2/an)	915 €	915 €



REIMSMETROPOLE



2. Risque Santé – Proposition de couvertures

Soins Courants

- Exemples de remboursements

Consultation de Généraliste

Tarif de convention	BR SS	Remboursement SS	Régime 1	Régime 2
23 €	70%	15,10 €	11,50 €	23 €

Consultation de Psychiatre - secteur 1

Tarif de convention	BR SS	Remboursement SS	Régime 1	Régime 2
39,70 €	70%	26,79 €	19,85 €	39,70 €

Consultation de Cardiologue

Tarif de convention	BR SS	Remboursement SS	Régime 1	Régime 2
49,00 €	70%	33,30 €	24,50 €	49,00 €



REIMSMETROPOLE



2. Risque Santé – Proposition de couvertures

Hospitalisation

- Niveaux de garanties MNT (en complément des prestations SS)

GARANTIES	contrat MNT le plus bas	contrat MNT médian	Contrat MNT le plus élevé
Frais de séjour	20 % BR	20 % BR	20 % BR
Honoraires / Actes chirurgicaux	80 % BR	130 % BR	180 % BR
Prise en charge de la franchise appliquée par la SS sur les actes médicaux > 120 €	oui	oui	oui
Forfait journalier	100 % FR	100 % FR	100 % FR
Chambre particulière	66 € / jour	100 € / jour	100 € / jour
Frais d'accompagnement enfant de moins de 16 ans ou adulte d'au moins 70 ans ou handicapé (maxi 12 jours)	27 € / jour	27 € / jour	27 € / jour



REIMSMETROPOLE



2. Risque Santé – Proposition de couvertures

Hospitalisation

- Niveaux de garanties proposés (en complément des prestations SS)

GARANTIES	Régime 1	Régime 2
Frais de séjour	50 % BR	100 % BR
Honoraires / Actes chirurgicaux	80 % BR	180 % BR
Prise en charge de la franchise appliquée par la SS sur les actes médicaux > 120 €	oui	oui
Forfait journalier	100 % FR	100 % FR
Chambre particulière	2 % PMSS / jour (61,72 € en 2013)	3 % PMSS / jour (92,58 € en 2013)
Frais d'accompagnement enfant de moins de 16 ans ou adulte d'au moins 70 ans ou handicapé (maxi 12 jours)	1 % PMSS/jour	2 % PMSS/jour



REIMSMETROPOLE



2. Risque Santé – Proposition de couvertures

Optique

- Niveaux de garanties MNT (en complément des prestations SS)

GARANTIES	Niveau le plus bas constaté	Niveau médian	Niveau le plus élevé constaté
Verres simples, montures, lentilles	40 % BR + 90 €	40 % BR + 180 €	40 % BR + 265 €
Verres moyens, montures, lentilles	40 % BR + 140 €	40 % BR + 260 €	40 % BR + 355 €
Verres complexes, montures, lentilles	40 % BR + 180 €	40 % BR + 360 €	40 % BR + 435 €
Lentilles acceptées/ refusées / année civile	76 €	106 €	192 €
Chirurgie réfractive (par œil)	180 € / œil	360 € / œil	530 € / œil
Limitation	1 fois par an et par bénéficiaire sauf défaut de vision		



REIMSMETROPOLE



2. Risque Santé – Proposition de couvertures

Optique

- Niveaux de garanties proposés (en complément des prestations SS)

GARANTIES	Régime 1	Régime 2
OPTIQUE		
Forfait annuel Montures, Forfait annuel Verres Lentilles acceptées/ refusées / année civile	100 % BR + 2 % PMSS Cf. Tableau ci-après 5 % PMSS (150 €)	100 % BR + 3 % PMSS Cf. Tableau ci-après 7 % PMSS (215 €)
Chirurgie réfractive (par œil) Limitation une paire de lunettes (monture + 2 Verres simples ou progressifs)	10 % PMSS (308 €) / œil	16 % PMSS (493 €) / œil
	1 fois/ 2 ans /bénéficiaire sauf défauts de vision	

Forfait annuel pour deux verres simples ou progressifs

Régime 1				Régime 2			
Verres simples		Verres progressifs		Verres simples		Verres progressifs	
De 0 à 4 dioptries	De 5 à 8 dioptries	De 0 à 4 dioptries	De 5 à 8 dioptries	De 0 à 4 dioptries	De 5 à 8 dioptries	De 0 à 4 dioptries	De 5 à 8 dioptries
5 % PMSS	7 % PMSS	7 % PMSS	10 % PMSS	8 % PMSS	11 % PMSS	11 % PMSS	14 % PMSS

Soit un total monture et verres allant de **216 à 370 €** pour le régime 1 et de **310 à 494 €** pour le régime 2



REIMSMETROPOLE



2. Risque Santé – Proposition de couvertures

Dentaire

- Niveaux de garanties MNT (en complément des prestations SS)

GARANTIES	Niveau le plus bas constaté	Niveau le plus élevé constaté
Soins	30 % BR	30 % BR
Prothèses acceptées par la SS	80 % BR	335 % BR
Prothèses refusées par la SS	80 % BR	335 % BR
Orthodontie acceptée par la SS	90 % BR	175 % BR
Orthodontie refusée par la SS	90 % BR	175 % BR
Implants (maxi 3 implants/an)	180 €/implant	530 €/implant
Détartrage annuel dentaire	oui	oui



REIMSMETROPOLE



2. Risque Santé – Proposition de couvertures

Dentaire

- Niveaux de garanties proposés (en complément des prestations SS)

GARANTIES	REGIME 1	REGIME 2
Soins	50 % BR	100 % BR
Prothèses acceptées par la SS	175 % BR	350 % BR
Prothèses refusées par la SS	175 % BR	350 % BR
Orthodontie acceptée par la SS	100 % BR	200 % BR
Orthodontie refusée par la SS	100 % BR	200 % BR
Implants (maxi 2 implants/an)	/	14 % PMSS /implant
Détartrage annuel dentaire	oui	oui



REIMSMETROPOLE



2. Risque Santé – Proposition de couvertures

Dentaire

- Exemples de remboursements

Prothèse dentaire (SPR 50)

Tarif de convention	BR SS	Remboursement SS	Régime 1	Régime 2
107,50 €	70%	75,25 €	161,25 €	322,50 €

Prothèse dentaire Inlay-core à clavette

Tarif de convention	BR SS	Remboursement SS	Régime 1	Régime 2
144,05 €	70%	100,84 €	216,08 €	432,15 €

Orthodontie - Remboursements par semestre

Tarif de convention	BR SS	Remboursement SS	Régime 1	Régime 2
193,50 €	100%	193,50 €	193,50 €	387 €



REIMSMETROPOLE

VILLE DE
Reims

2. Risque Santé – Proposition de couvertures

Divers

- Garanties actuelles

GARANTIES	Niveau le plus bas constaté	Niveau le plus élevé constaté
Cures thermales acceptées (hébergement, transport, traitement)	35 % BR + 135 €	35 % BR + 165 €
Prime naissance ou adoption	76 €	76 €
Allocation obsèques	520 €	770 €
Allocation orphelin	136 € / an	136 € / an
Aide ménagère en cas d'hospitalisation ou de décès	245 €	245 €
Aide ménagère en cas de traitement par chimio ou radiothérapie	245 € / année civile	245 € / année civile
Aide pour l'achat de matériel favorisant le maintien à domicile	50 €/année civile	50 €/année civile
Assistance vie quotidienne	oui	oui
Ostéodensitométrie refusée SS	40 € / 3 ans	40 € / 3 ans
Consultation auprès d'un diététicien	50 €/année civile	60 €/année civile
Sevrage tabagique	50 €/année civile	50 €/année civile
Vaccin contre la grippe (de 60 à 64 ans) 1 fois par an	100 % FR	100 % FR
Contraceptif oral	50 €/année civile	50 €/année civile
Troubles de l'érection suite à traitement médical ou intervention chirurgicale	Néant	150 € / année civile
Forfait Médecine douce (ostéopathie, chiropractie, étioopathie, acupuncture, homéopathie)	45 €/année civile	135 €/année civile



REIMSMETROPOLE

VILLE DE
Reims

2. Risque Santé – Proposition de couvertures

Divers

- Garanties proposées

DIVERS		
Cures thermales acceptées (hébergement, transport, traitement)	100 % BR + 4 % PMSS	100 % BR + 6 % PMSS
Allocation obsèques	20 % PMSS (600 €)	40 % PMSS (1 200 €)
Assistance vie quotidienne	oui	oui
Moyen de contraception féminin	50 €/année civile	50 €/année civile
Forfait Médecine douce (ostéopathie, chiropractie, étioopathie, acupuncture, homéopathie)	3% PMSS/année civile	6% PMSS/année civile



REIMSMETROPOLE

VILLE DE



2. Risque Santé

Structure de cotisation

Plusieurs types de structures de cotisations sont envisageables, tels que :

Isolé : seul l'agent est couvert

Famille : Toute la famille de l'agent est couverte quelque soit le nombre d'enfants à charges.

Ou :

Adulte : 1 tarif unique par adulte

Enfant : 1 tarif unique par enfant

Ou encore :

1 bénéficiaire : tarif unique pour l'agent

2 bénéficiaires : tarif pour 2 personnes (1 adulte/1 enfant ou 2 adultes)

3 bénéficiaires et + : tarif pour 3 personnes ou + quelque soit la composition familiale

Compte tenu de votre démographie, nous vous suggérons néanmoins de retenir une structure de cotisation 1, 2, 3 bénéficiaires et +, ou Adulte/Enfant qui correspond mieux aux différentes compositions familiales que l'on retrouve dans la collectivité.



REIMSMETROPOLE



3. Evaluation des offres

Détail des critères d'évaluation des offres

- Rapport entre la qualité des garanties et le tarif proposé	40%
- Degré effectif de solidarité	15 %
- Couverture des plus âgés et des plus exposés aux risques	05 %
- Maîtrise financière du dispositif	20 %
- Moyens de gestion proposé	20 %



REIMSMETROPOLE



3. Evaluation des offres

Points de vigilance

- Taux de cotisation fixe quelque soit le volume d'adhésion
- Délai d'adhésion sans questionnaire médical ni majoration tarifaire
- Conditions de majorations tarifaires
- Engagement de maintien de tarif indépendamment de la sinistralité
- Compte de participation aux bénéficiaires
- Pratique de la subrogation
- Gestion des indus
- Niveau de délégation par risque
- Tiers payant : Outil, nature et étendu,
- Certification et démarche qualité
- Délais de versement des prestations (télétransmission et papier)
- Liens avec la collectivité et les agents